



Vannes, le 15 JUIL. 2015

cl. 64 620 -> 191/1/2015

DIRECTION GÉNÉRALE
DES TERRITOIRES, DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'INNOVATION

DIRECTION DES TERRITOIRES

Service prospective et développement durable

Monsieur Jean-Michel CORLAY

Maire

Mairie de MERLEVENEZ

2 rue de la Mairie

56 700 MERLEVENEZ

Dossier suivi par :

M. Pascal BARRET - poste 82.24

mail : pascal.barret@morbihan.fr

Objet : Avis sur le plan local d'urbanisme de la commune de MERLEVENEZ

Réf. : DGTEI/DT/SPDD/PB/2015-78

PJ : délibération de la commission permanente du conseil départemental du Morbihan du 3 juillet 2015

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 avril 2015, vous avez sollicité l'avis du département sur le plan local d'urbanisme de votre commune arrêté par délibération du 23 mars 2015.

La commission permanente du conseil départemental, réunie le 3 juillet dernier, a émis un avis favorable, assorti d'une remarque relative aux marges de recul départementales sur les tronçons des RD 9 et 33.

Vous trouverez ci-joint une copie de la délibération correspondante.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental

et par délégation

La directrice des territoires

Valérie RIVAT

Bordereau n° 36 (Pos. 11465)
Rapporteur : Monsieur Michel PICHARD

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du vendredi 3 juillet 2015

AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LES PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉS DES COMMUNES DE LA CROIX-HELLÉAN ET DE MERLEVEZ

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie à l'hôtel du département sous la présidence de M. François GOULARD.

Présents : Yves BLEUNVEN, Marie-Christine LE QUER, Gérard PIERRE, Muriel JOURDA, Michel PICHARD, Jean-Rémy KERVARREC, Gaëlle FAVENNEC, Soizic PERRAULT, Yannick CHESNAIS, Christine PENHOUËT, Ronan LOAS, Gérard FALQUÉRHO, Françoise BALLESTER, Fabrice ROBELET, Martine GUILLAS-GUÉRINEL, Denis BERTHOLOM, Marie-Claude GAUDIN, Christian DERRIEN et Gaëlle LE STRADIC.

Absents : Marie-José LE BRETON (a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN), Karine RIGOLE (a donné pouvoir à Gaëlle LE STRADIC) et Guénaél ROBIN (a donné pouvoir à Christian DERRIEN).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 123-9 ;
Vu la délibération du conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente ;
Vu le rapport de M. le président ;

La commission permanente du conseil départemental adopte les propositions qui lui sont présentées et décide :

- de donner un avis favorable au projet de PLU de la commune de La Croix-Helléan ;
- de donner un avis favorable, au projet de PLU de la commune de Merlevenez, et de l'inviter à compléter son règlement graphique en faisant figurer les marges de recul départementales sur les tronçons des RD 9 et 33 répertoriés sur la commune et les rappeler dans son document écrit comme suit :

agglomération	étude au cas par cas
zone urbanisée hors agglomération	20 mètres de l'axe de la route
zone agricole ou naturelle	35 mètres de l'axe de la route

Pour extrait conforme au registre des délibérations
de la commission permanente du conseil départemental

Le directeur général des services



Patrick MALFAIT